## Commune de Breux-Jouy

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3

Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2018 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Breux-Jouy, Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 24/06/2017 APPROUVÉ LE : 13/10/2018 MODIFIÉ LE : 16/02/2019

## Légende

Elémént de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19

Zone inondable

Lisière de 50m

auddice.com Tél.02 41 51 98 39

Elément du patrimoine naturel identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (parc et jardin)

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé

Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

UA : Zone urbaine - centre bourg de Jouy UB : Zone urbaine - tissu pavillonnaire

UBa : Secteur urbain d'équipement public

UBb : Secteur urbain d'urbanisation limitée

UC : Zone urbaine - centre historique de Breux

1AU : Zone D'urbanisation future

A : Zone agricole

Ap : Secteur agricole protégé

N : Zone naturelle

Ne : Secteur naturel d'équipement public

Nt : Secteur touristique

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	890 m <sup>2</sup>	Equipement public	Commune
ER n°2	443 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°3	398 m <sup>2</sup>	Stationnement	Commune
ER n°4	576 m <sup>2</sup>	Aire de retournement	Commune
ER n°5	510 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°6	520 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°7	2 982 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°8	218 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°9	247 m <sup>2</sup>	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°10	920 m <sup>2</sup>	Création d'un cheminement doux	Commune
ER n°11	1 671 m <sup>2</sup>	Requalification du coeur de bourg	Commune

## Eléments du patrimoine bâti et naturel identifiés :

- 1 : Bâtiment agricole
- 2 : Maison particulière
- 3 : Parc
- 4 : Jardin

